

Une combinaison et un mode d'action uniques

Malate de Citrulline^{1,2,3,4,5}

► **Stimol[®], traitement à base de malate de citrulline qui réduit significativement la fatigue**



► POUR QUI ?

- Adapté à tous les patients dès 6 ans

► QUAND ?

- Pour la fatigue pathologique qui ne disparaît pas après le repos
Par exemple : après des infections, des chocs psychologiques, des opérations chirurgicales, ...

► AVANTAGES

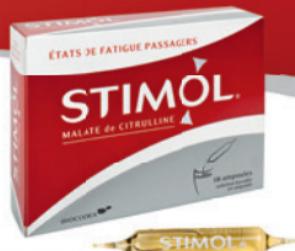
- Ne perturbe pas le sommeil³
- Ne contient pas de caféine, ni de vitamine C
- Sans sucre
- Non dopant

1. Fornaris E. Approche pharmaceutique de l'activité du Malate de Citrulline : étude des taux de lactates sanguins lors d'un exercice musculaire standardisé. Extrait de la "Gazette Médicale" Tome 91, n°11 du 16 au 22 Mars 1984. 2. Vanxem D. Influence of an anti-asthenia agent, citrulline malate, on serum lactate and ammonia kinetics during a maximum exercise test in sedentary subjects. (In French). Sem Hôp Paris, 1990, 66, n°9, 477-481. 3. Lepercq G. Expert Report of clinical trial concerning the pharmaceutical product BCX 2100 in the child. Associate Professor in the Faculty of Medicine, Physician to the Hospitals. Department of Pediatrics, Léon Bernard Hospital - 94 - Limeil - Brévannes - France, 1974. 4. Commandré F. Analyse de l'activité du Stimol[®] : essais en double aveugle sur l'asthénie. La Vie Medicale. 1978 Avril 3;(3):11-2. 5. Dauverchain J. Étude en double aveugle du Stimol[®] sur l'asthénie du sujet agé. Méditerranée médicale. 1982 Mars; (272):77-9.

2 formes galéniques



Boîte de 18 ampoules



Boîte de 36 sachets



DÉNOMINATION STIMOL® 1 g/10 ml, solution buvable en sachet ou en ampoule. **COMPOSITION** Malate de citrulline : 1,00 g. Excipient à effet notoire : sodium. Excipients : arôme naturel d'orange sangria, solution d'hydroxyde de sodium à 30 % (m/m) q.s.p. pH 3,3, eau purifiée q.s pour un sachet ou une ampoule de 10 ml. **FORMES PHARMACEUTIQUES** Solution buvable. **INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES** Traitement d'appoint de l'asthénie fonctionnelle. **POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION** Posologie : RÉSERVÉ À L'ADULTE ET À L'ENFANT DE PLUS DE 6 ANS. Adulte : 3 sachets ou ampoules par jour en les répartissant au cours de la journée. Enfant : 2 sachets ou ampoules par jour, en les répartissant au cours de la journée. **Mode d'administration** : Diluer les sachets ou ampoules dans un verre d'eau. Durée de traitement limitée à 4 semaines. **CONTRE-INDICATIONS** Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des constituants mentionnés à la rubrique Composition. **Mises en garde SPÉCIALES et précautions d'emploi** En cas de régime hyposodé, tenir compte dans la ration journalière de la présence de 30 mg de sodium par ampoule ou par sachet. En raison du pH acide, les ampoules ou les sachets doivent toujours être dilués dans un verre d'eau. **INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES** Les données disponibles à ce jour ne laissent pas supposer l'existence d'interactions cliniquement significatives. **FERTILITÉ, GROSSESSE ET ALLAITEMENT** **Grossesse** : Il n'existe pas de données de tératogénèse chez l'animal. En clinique, aucun effet malformatif ou fœtotoxique n'est apparu à ce jour. Toutefois, le suivi de grossesses exposées à ce médicament est insuffisant pour pouvoir exclure tout risque. En conséquence, par mesure de précaution, il est préférable de ne pas utiliser ce médicament pendant la grossesse. **Allaitement** : En raison de l'absence de données sur le passage de ce médicament dans le lait maternel, l'utilisation de celui-ci est à éviter pendant l'allaitement. **EFFETS INDÉSIRABLES** Rares légères gastralgies en début de traitement. **Déclaration des effets indésirables suspectés** : La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et le réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance. Site internet : www.ansm.sante.fr. **SURDOSAGE** Aucun cas de surdosage n'a été rapporté. Cependant un surdosage éventuel risque d'entraîner une exacerbation des effets indésirables (troubles gastro-intestinaux). **PROPRIÉTÉS PHARMACODYNAMIQUES** À VISÉE ANTIASTHÉNIQUE (A : Appareil Digestif et Métabolisme). Code ATC : A13. **DATE DE MISE À JOUR** : 2 Octobre 2017 (ampoules) - 19 Octobre 2017 (sachets). **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION** Sachets : A conserver à une température inférieure à 25°C. Ampoules : Pas de précautions particulières de conservation. **DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES** AMM 3400933452025 (boîte de 36 sachets de 10 ml (PA-Aluminium-PE), AMM 3400931775553 (boîte de 18 ampoules (10 ml) deux pointes autocassables en verre jaune type I). Médicament non soumis à prescription médicale. Non remboursé par la Sécurité Sociale. **BIOCODEX** 7 avenue Gallieni 94250 GENTILLY. Tél. : 01 41 24 30 00. Révision Novembre 2017.

STIMOL®

MALATE de CITRULLINE



TRAITEMENT D'APPOINT DE L'ASTHÉNIE FONCTIONNELLE

Par exemple :

Post-infectieux • Post-opératoire • Fatigue psychologique

POSOLOGIE

Adultes :

3 ampoules ou sachets/jour

Enfants (après 6 ans) :

2 ampoules ou sachets/jour

Durée du traitement limitée à 4 semaines

- En cas de régime hyposodé, tenir compte dans la ration journalière de la présence de 30 mg de sodium par sachet ou ampoule.
- En raison du pH acide, le contenu des sachets ou des ampoules doit toujours être dilué dans un verre d'eau.

Effets indésirables : Rarement, légères gastralgies en début de traitement.

Contre-indication : Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des constituants.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès et obtenir une copie des données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement, demander la limitation du traitement ou vous y opposer (liste non exhaustive).

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), par voie électronique à l'adresse dpo@biocodex.com ou par courrier postal : DPO BIOCODEX, 7 avenue Gallieni, 94250 GENTILLY (France).

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

De par son engagement à respecter la Charte et le Référentiel, BIOCODEX applique les règles de déontologie de la profession. Pour toute question à ce sujet, notre délégué médical est à votre disposition.

Pour une information complète se reporter à www.HAS-sante.fr